

CPAS DE JETTE – PLAN TRIENNAL 2022-2024

NOTE D'ORIENTATION

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous présenter la présente note d'orientation qui accompagne le budget 2022 ainsi que le plan triennal 2022-2023-2024. Ces deux documents s'inscrivent naturellement dans les lignes de force politiques de la majorité. Mais ils reflètent également le contexte particulier de la pandémie encore d'actualité, et l'ambition de faire du CPAS une organisation toujours plus efficace et efficiente au service des Jettois.

Je souhaite remercier l'administration du CPAS pour l'excellente collaboration dans le cadre des travaux budgétaires, ainsi que la Commune qui confirme son rôle de vrai partenaire social en s'engageant à augmenter de façon historique la dotation au CPAS, à hauteur de 14% au budget en 2022 (soit 12,8 millions d'euros), de 19 % en 2023 (soit 13,4 millions d'euros) et de 20 % en 2024 (soit en 13,5 millions d'euros) en comparaison au budget de 2021.

Nous sommes bien conscients que la Commune doit, elle aussi, faire face aux conséquences de la pandémie, et que par ailleurs elle doit souvent payer une partie de l'addition de décisions qui sont prises par d'autres niveaux de pouvoir.

A côté de cela, nous pouvons encore compter en 2022 sur un subside exceptionnel de la COCOM de 954.000 € pour lutter contre les effets de la crise sanitaire, ainsi qu'une prolongation des aides fédérales COVID non utilisées en 2021, soit environ 500.000 € pour notre CPAS.

La totalité du budget du CPAS pour l'année 2022 représente donc un montant de 46,7 millions d'euros, 45,7 millions d'euros pour 2023 (hors subsides COVID) et 46.6 millions d'euros pour 2024 (idem).

Un contexte économique défavorable

Le CPAS est proche des gens, il ressent donc immédiatement les conséquences des grandes évolutions de la société et des perturbations socio-économiques. Il faudra encore plusieurs années avant de pouvoir évaluer la totalité de l'impact de la pandémie, mais nous pouvons déjà faire une série de constatations. Les groupes sociaux les plus vulnérables ont été particulièrement touchés par la crise COVID, par les confinements successifs et leurs conséquences financières : les travailleurs de l'HORECA qui se sont retrouvés soudainement sans emploi ; les jeunes qui ont dû suivre l'enseignement à distance sans disposer d'un ordinateur ou d'une connexion internet adaptés ; les personnes âgées pour qui le risque d'isolement social s'est encore accentué et qui ont été en 2020 les plus grandes victimes des décès liés au COVID, hélas également dans notre maison de repos.

Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration du CPAS a augmenté d'environ 1100 personnes en 2018 à 1500 en 2022. Les demandes d'aide ponctuelle ont également fortement augmenté. A cela il faut ajouter l'impact psychologique des mesures privatives de libertés, des confinements et de l'isolement qui en découle.

En plus de l'augmentation des demandes d'aide, notre CPAS a dû faire face à deux réformes régionales particulièrement coûteuses dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle :

- l'alignement de la rémunération des travailleurs article 60 au barème de niveau E qui, couplée à l'indexation automatique des salaires, a entraîné une augmentation de la charge salariale brute de l'ordre de 517.000 €
- la diminution du contingent subsidié de postes à destination du secteur de l'économie sociale, de 38 à 24, ce qui revient à une diminution de revenus de 365.000 €

Un troisième facteur réside dans la charge des pensions, qui augmente d'année en année, à nouveau suite à des décisions prises à des niveaux de gestion supérieurs. Alors qu'il était encore possible en 2020, grâce à une bonne gestion, d'absorber ces charges au moyen d'un fonds de pension exceptionnel, ce n'est désormais plus le cas, de sorte que l'impact financier de cette charge est chiffré à hauteur de 669.000 € en 2022, 1.075.000 € en 2023 et finalement 1.219.000 € en 2024.

Enfin le CPAS, comme les autres administrations locales, doit supporter une partie de la facture de l'accord social conclu par le Gouvernement bruxellois pour la revalorisation du traitement des fonctionnaires locaux.

Si l'on ajoute les deux dépassements d'index de 2022 (à chaque fois un impact de 275.000 € sur la masse salariale) et l'augmentation du montant des revenus d'intégration par l'autorité fédérale à hauteur de 10,75 %, (dont 30 % sont à charge des CPAS), la facture finale de ces réformes externes et de l'augmentation de la charge de pension dépasse facilement les deux millions d'euros.

Même si ces mesures sont positives pour les bénéficiaires ainsi que les fonctionnaires, ce que nous ne remettons pas en question, on peut regretter que les autorités qui ont pris ces réformes n'aient pas prévu la totalité des moyens budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre, si bien que les pouvoirs locaux doivent aujourd'hui absorber des charges financières qui n'étaient pas du tout planifiées jusqu'ici.

Les Jettois au centre des préoccupations

Malgré ces éléments défavorables, le CPAS de Jette dispose pour 2022 d'un budget à l'équilibre d'un montant total de 46,7 millions d'euros, principalement grâce à l'apport de la Commune ainsi que de l'autorité fédérale et de la Commission Communautaire Commune pour leurs aides liées à la crise sanitaire.

En comparaison, le budget de 2019, la première année du précédent plan triennal (2019-2020-2021), prévoyait un montant de 37 millions d'euros, soit une différence de 30 %.

Les dépenses sociales ont été augmentées pour l'année 2022 de 20 % de façon à répondre aux tendances observées au cours des derniers mois. Pour les deux années suivantes, un taux moyen d'augmentation de 1% a été planifié, il sera adapté en fonction des évolutions constatées.

Ces moyens supplémentaires sont nécessaires pour garantir aux Jettoises et aux Jettois en difficulté le soutien nécessaire pour dépasser la période difficile que nous vivons, leur permettre de suivre des études avec succès, leur donner accès aux activités culturelles et sportives notamment pour les plus jeunes, leur proposer une nouvelle expérience professionnelle pour ensuite augmenter les chances de trouver un emploi, ou encore donner à nos aînés des conditions de vie agréables, que ce soit dans notre résidence, à domicile, ou ailleurs.

Notre nouvelle Résidence VIVA ! joue un rôle social important. Nous souhaitons ancrer encore davantage notre résidence dans le quartier et la Commune. Les dernières années ont été marquées par une évolution dans l'approche des soins envers nos aînés. Ceux-ci souhaitent rester le plus longtemps possible à la maison et sont plus actifs que jamais. Cette évolution modifie aussi l'approche de la résidence. En créant toujours davantage de liens avec notre centre de jour, en partenariat avec les écoles, les associations et le voisinage, nous générons une énergie supplémentaire au bénéfice de nos aînés.

Un groupe de travail « Seniors » a été mis en place, en collaboration avec les Echevins compétents à la Commune, pour discuter de l'offre existante et des défis pour nos aînés jettois. Au cours des trois prochaines années, le CPAS poursuivra son travail actif pour ce volet essentiel de la cohésion sociale jettoise.

La Résidence VIVA ! fraîchement rénovée ainsi que son jardin, pour lequel le CPAS a reçu fin 2021 un subside de la part de Bruxelles environnement, sont deux magnifiques outils qui seront utilisés au maximum de leur potentiel.

A côté des aînés, une grande attention sera portée à l'aide aux familles et à la lutte contre la pauvreté infantile. En offrant un soutien financier pour les activités scolaires, extra-scolaires et socio-culturelles, le CPAS soulage les familles et favorise leur épanouissement au sein de notre Commune.

Le projet « 1000 jours pour mon enfant », qui a été mis sur pied au moyen de subsides fédéraux, permettra à notre service social de travailler de façon plus intensive et personnalisée à l'accompagnement des familles vulnérables, en proposant un trajet de soins aux jeunes parents qui rassemble plusieurs thématiques (alimentation saine, parentalité, culture, bien-être,...)

Grâce à ce coaching, le CPAS encourage les familles à développer des habitudes saines depuis les premiers jours, au bénéfice du bien-être et de la santé des tout petits. C'est un investissement pour les générations futures.

D'autres initiatives individuelles et collectives auront pour objectif de promouvoir le développement social de nos bénéficiaires, avec une attention particulière pour les projets socio-culturels : théâtre participatif, programme article 27, ou encore animations à la maison de repos.

Dans d'autres domaines, le service social poursuivra les actions menées les années précédentes, et les renforcera en fonction des besoins. Je pense notamment à l'épicerie solidaire CABA Jette, qui a désormais atteint sa vitesse de croisière, et qui proposera en 2022 un nouveau projet d'ateliers de cuisine dans le cadre du label GoodFood, grâce à l'engagement subsidié d'un animateur ou d'une animatrice spécialisé.e.

En 2022, nous finaliserons également le Plan d'action social 2022-2025 (PASAP), après une phase préparatoire perturbée par les conditions sanitaires. Un nouveau gestionnaire de projets et subsides au sein du département des affaires sociales reprendra en main la coordination sociale avec l'ensemble des associations qui mettent chaque jour leur dynamisme au service du réseau associatif jettois.

De nouvelles collaborations verront le jour dans le cadre d'appels à projet thématiques à destination des acteurs sociaux jettois, dans le but de concrétiser une partie des recommandations issues du Plan d'action social.

Des collaborations structurelles externes sont également prévues dans le cadre du plan triennal, puisqu'en plus de la convention en cours avec le Centre d'entraide de Jette pour l'aide alimentaire, le CPAS développera un partenariat régulier avec l'ASBL L'Abordage afin de toucher plus efficacement le public résidant sur le site Esseghem.

Nous poursuivons nos efforts en matière de cohésion sociale en soutenant financièrement les comités de quartier, afin de renforcer les relations de voisinage et faire sortir les gens de chez eux. Fin 2021, nous avons lancé une vélothèque avec le soutien du CPAS, afin de permettre aux enfants jettois de louer un vélo pour 20 € par an. Nous poursuivrons de soutenir cette initiative au cours des prochaines années, en collaboration avec la Commune.

La conciergerie du CPAS sera, quant à elle, réaménagée afin de pouvoir accueillir une initiative locale d'accueil (ILA). De cette manière, notre CPAS participe également à la solidarité internationale.

Enfin, il est primordial pour le CPAS de communiquer autant que possible dans un langage clair et compréhensible, aussi bien en interne qu'en externe. L'accès à l'aide sociale doit être favorisé par une communication accessible pour tous, ce qui passe bien entendu par une offre de service bilingue.

Afin de rendre cela possible, nous travaillons sur une offre de cours de langue « Français-Néerlandais » axés sur un usage spécifique dans le contexte de travail. Par ailleurs, après une pause forcée en raison du COVID, nous travaillerons à nouveau en collaboration avec les hautes écoles et universités afin de proposer des possibilités de stage au sein de notre institution. Il s'agit là aussi d'un moyen de garantir une offre de service dans la langue du choix des jettois (Français ou Néerlandais), et nous irons chercher pour cela des soutiens financiers externes.

Insertion socio-professionnelle

Un CPAS est avant tout un tremplin vers l'avenir, et il va de soi que les opportunités offertes doivent être saisies par leurs bénéficiaires, la solidarité va toujours de pair avec la responsabilité.

Même si certains Jettois auront toujours besoin du soutien du CPAS, une grande partie de nos bénéficiaires devraient pouvoir accéder au marché de l'emploi. Pour trouver le bon chemin, il est important de supprimer les obstacles : santé physique et mentale, barrière de la langue, fracture numérique, précarité,... Pour beaucoup de nos bénéficiaires, il est nécessaire de prévoir une première phase d'accompagnement préalable à la recherche d'emploi, à savoir l'activation sociale dans le sens large du terme. Alphabétisation, parcours d'intégration, tables de conversation, ateliers collectifs, recherche de logement,... Autant de moyens dont nous disposons afin de mener nos bénéficiaires vers davantage d'autonomie et de responsabilité. Nous comptons pour les trois prochaines années sur une application plus concrète de l'ordonnance bruxelloise relative au trajet d'intégration.

Dans ce domaine, notre Pôle Emploi et Formation (PEF) collabore avec les acteurs de terrain comme Actiris, la Commune et l'ALE.

Pour l'exécution de cette mission, le CPAS de Jette accompagnera ses bénéficiaires tout au long du processus d'insertion socio-professionnelle, notamment au moyen d'ateliers et de formations thématiques, complémentaires aux tables emploi, et une attention particulière pour la valorisation des compétences et la définition d'un projet professionnel individualisé.

Le contrat de travail « article 60 » est un moyen supplémentaire à disposition du CPAS. Nous serons particulièrement attentifs à la qualité des emplois qui seront proposés, notamment en matière de formation et d'encadrement de la part des partenaires. Plus que jamais, la qualité doit primer sur la quantité et le CPAS de Jette remplira une mission d'exemple vis-à-vis de ses propres employés. Le budget 2022 permet l'engagement de 120 postes article 60, et nous encourageons le PEF à se montrer ambitieux. Nous accorderons à cet objectif une attention prioritaire lors de notre prochaine modification budgétaire.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons l'intention de consolider les partenariats existants et d'en créer de nouveaux, comme par exemple cette nouvelle collaboration avec Emino / Arktos qui, indirectement, peut nous ouvrir les portes du Fonds Social Européen.

En tant que CPAS, nous devons tout mettre en œuvre pour mettre au travail le plus de Jettois possible.

Une organisation plus efficace et efficiente

Chaque Jettois qui fait appel au CPAS mérite de recevoir un accompagnement de qualité. C'est la raison pour laquelle nous avons expressément choisi de conserver au maximum notre personnel. Ainsi, tous les assistants sociaux engagés en 2020 et 2021 grâce à des subsides COVID seront maintenus en poste.

Le budget 2022 et le plan triennal prévoient également les moyens nécessaires pour entamer la réalisation d'un autre gros dossier : le nouvel organigramme et le cadre qui l'accompagne. Ces deux outils ont été développés de façon approfondie au cours des derniers mois, avec l'accompagnement d'un bureau de consultance. En février de cette année, ils seront tous les deux définitivement approuvés par le Conseil de l'Action Sociale. Ils feront du CPAS une organisation plus solide et moderne, qui s'appuiera sur un pilotage clair, une recherche efficace de moyens financiers extérieurs, et une collaboration active avec tous les partenaires possibles, notamment dans le cadre du Plan d'action social qui sera une grande source d'inspiration.

Le nouvel organigramme offre également la possibilité d'améliorer l'orientation client au sein du département des affaires sociales, par la mise en place à moyen terme d'un système de référent unique pour les usagers. A cette fin, les assistants sociaux pourront, en plus de leurs connaissances de base, se spécialiser dans certaines matières telles que l'énergie, le logement, la médiation de dettes,...

Le service social sera réorganisé au niveau de sa ligne hiérarchique, de façon à permettre au Directeur des affaires sociales de se concentrer sur la vision stratégique de son département, tout en confiant la partie opérationnelle à un staff remanié et renforcé.

L'arrivée imminente d'un Directeur de ressources humaines permettra de réaliser la mise en œuvre opérationnelle de ce nouvel organigramme et d'améliorer le management stratégique au sein du CPAS.

Une administration moderne a également besoin de moyens modernes pour travailler. C'est pourquoi nous avons misé en 2021 et pour le futur sur le déploiement d'outils tels que les smartphones et laptops pour l'ensemble des membres du personnel. Avec ces outils nous poursuivons le travail de digitalisation des courriers, le télétravail structurel, la prise de rendez-vous en ligne, la réalisation d'un Who's Who, la diminution de la pression téléphonique des assistants sociaux, et le remplacement complet des desktops en laptops.

Le premier partenaire dans la recherche d'efficience est naturellement la Commune. En 2021, un ambitieux plan de synergies entre le CPAS et la Commune a été élaboré, visant par exemple les marchés publics conjoints, les achats groupés, le service de conseil en prévention au travail, la gestion conjointe des infrastructures ou encore la collaboration en matière de développement durable, sécurité de l'information, gestion des conséquences de la pandémie,.... Ce plan a été approuvé unanimement fin 2021 aussi bien par le Conseil communal que par le Conseil de l'Action sociale, ce pour quoi je vous remercie.

En matière de gestion des dépenses, la Résidence VIVA ! joue un rôle important. Suite à la rénovation, nous avons consacré les derniers mois à l'analyse du fonctionnement et de la gestion de l'institution. Notre consultant Probis a livré une analyse claire couplée à un plan d'action. La nouvelle direction a travaillé sur un nouvel organigramme et un nouveau cadre, en intégrant d'une part des paramètres objectifs tels que le taux d'occupation et le niveau de soin, et d'autre part la recherche d'une subsidiation maximale par l'INAMI.

Grâce à une offre d'hébergement de qualité à prix raisonnable (en fonction des capacités de contribution de nos résidents) et suite à un grand travail sur l'image et l'attractivité de la résidence, nous sommes désormais tout près de notre objectif de taux d'occupation de 98 %. Entre septembre 2020 et janvier 2022, le nombre de résidents est passé de 54 à 98.

Tous ces éléments mis ensemble nous permettent de compter sur une diminution du déficit de la maison de repos en 2022 à 0,8 millions d'euros, soit environ la moitié en dessous du résultat pré-COVID.

Dans d'autres secteurs, nous travaillerons également de façon plus efficiente et rationnelle d'un point de vue budgétaire. Une nouvelle procédure de récupération des parts des débiteurs alimentaires dans les frais d'hébergement des résidents à notre charge a déjà permis cette année de récupérer des montants importants, et nous poursuivrons dans cette voie au cours des trois prochaines années.

Par ailleurs, nous avons choisi de recentrer une série d'activités sur leurs objectifs purement sociaux, en les délestant de charges complémentaires qu'il n'était plus possible de supporter financièrement. Il en va ainsi pour le service de médiation de dettes, qui se concentrera à l'avenir sur les missions de guidance budgétaire et d'accompagnement, mais également pour le service d'aide à domicile, dont les missions seront ramenées progressivement au niveau des prestations subventionnées avec une priorité pour le public précarisé.

De cette manière, le CPAS pourra mieux se concentrer sur sa mission prioritaire, qui est de venir au secours de Jettoises et des Jettois en difficulté, tout en évoluant vers un modèle plus supportable financièrement.

Joris Poschet

Président du CPAS

